

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

JET POKER TOUR – MAJORQUE 2027

ARTICLE 1 – VENDEUR DU FORFAIT TOURISTIQUE ET PARTENAIRE ÉVÉNEMENTIEL

Agence de voyages partenaire

GETTO EVASION – ENVIE D'AILLEURS

SARL au capital de 10 050 €

RCS Gap n° 880 031 133

Siège social : 26 rue Carnot – 05000 Gap

Immatriculation Atout France : IM005200003

Garantie financière : APST

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : HISCOX SA – Contrat n° HA RCP0312467

Représentée par Monsieur Fabien Getto, Gérant.

L'agence de voyages est seule responsable de la commercialisation, de l'encaissement des règlements et de l'exécution des prestations touristiques.

Partenaire événementiel

JET POKER TOUR

Société par Actions Simplifiée (SAS)

RCS Manosque n° 994 205 821

Capital social : 1 000 €

Siège social : 34 Impasse Les Oliviers – 04190 Les Mées

Président : Monsieur Théo Casanova.

Site internet : www.jetpokertour.com

Email : contact@jetpokertour.com

Jet Poker Tour intervient exclusivement en qualité de partenaire événementiel, sans agir en qualité de mandataire, de distributeur ou de vendeur de prestations touristiques.

Jet Poker Tour n'est pas une agence de voyages et ne commercialise aucune prestation touristique.

ARTICLE 2 – RÉSERVATION

La demande de réservation s'effectue via le site internet Jet Poker Tour. Elle constitue une demande de pré-réservation transmise à l'agence de voyages partenaire, seule habilitée à accepter définitivement le dossier.

La réservation devient définitive après :

- acceptation des présentes Conditions Générales de Vente ;
- versement de l'acompte demandé ;
- validation du dossier par l'agence de voyages.

L'agence de voyages se réserve le droit de refuser toute réservation incomplète ou non conforme.

ARTICLE 3 – PARTICIPANTS

Le participant garantit l'exactitude des informations communiquées lors de la réservation.

Le réservataire principal est responsable des informations transmises pour l'ensemble des participants figurant sur son dossier.

Les tarifs applicables sont identiques pour l'ensemble des participants, quel que soit leur âge, sauf disposition contraire expressément indiquée.

Les participants doivent être en mesure de présenter un document officiel d'identité valide pendant toute la durée du séjour.

Le réservataire principal garantit également avoir recueilli le consentement et les informations nécessaires pour chacun des participants inscrits sur son dossier.

ARTICLE 4 – INFORMATIONS SUR LE SÉJOUR

Les caractéristiques du séjour sont celles figurant sur la fiche descriptive publiée sur le site internet au moment de la réservation.

Ces informations comprennent notamment :

- les dates du séjour ;
- l'hôtel sélectionné ;
- les prestations incluses ;
- les prestations non incluses ;
- les modalités de participation à l'expérience poker.

Chaque session est organisée sous réserve de l'atteinte d'un minimum de 150 participants ayant confirmé leur réservation et versé leur acompte ; à défaut, l'agence pourra annuler la session dans les conditions prévues à l'article 8.

ARTICLE 5 – PRESTATIONS INCLUSES

Sauf mention contraire figurant sur la fiche descriptive du séjour, les prestations comprennent :

- l'hébergement dans l'établissement sélectionné par l'agence ;
- la formule All Inclusive proposée par l'hôtel ;
- les prestations touristiques indiquées dans la formule réservée ;
- l'accès à l'expérience Jet Poker Tour, incluant la possibilité de solliciter la participation aux quatre (4) tournois prévus au programme officiel, sous réserve de l'inscription effective auprès du casino partenaire, du respect de ses conditions d'admission, de la réglementation applicable et des disponibilités opérationnelles.

L'ensemble des prestations touristiques est organisé et commercialisé exclusivement par l'agence de voyages Envie d'Ailleurs / Getto Évasion.

ARTICLE 6 – PRESTATIONS NON INCLUSES

Ne sont notamment pas inclus :

- les billets d'avion ;
- les frais de transport jusqu'à Majorque ;

- les déplacements personnels ;
- les assurances optionnelles ;
- les dépenses personnelles ;
- les prestations non comprises dans la formule All Inclusive ;
- les options et suppléments ;
- les frais bancaires ;
- toute prestation non expressément mentionnée comme incluse.

Les participants organisent leur déplacement jusqu'à Majorque par leurs propres moyens et sous leur propre responsabilité.

Jet Poker Tour intervient uniquement comme partenaire événementiel. La vente du voyage et l'exécution des prestations touristiques relèvent exclusivement de l'agence de voyages.

Aucun transport aérien, terrestre ou maritime n'est inclus, sauf mention expresse contraire figurant sur la fiche descriptive du séjour.

ARTICLE 7 – PRIX – ACOMPTE – PAIEMENT

Les prix affichés sont exprimés en euros TTC.

Le règlement du séjour est effectué exclusivement auprès de l'agence Envie d'Ailleurs / Getto Évasion.

Aucun paiement relatif au séjour ne doit être adressé à Jet Poker Tour.

Après validation de la réservation, les coordonnées bancaires (RIB) de l'agence sont transmises au participant par courrier électronique.

Les règlements s'effectuent exclusivement par virement bancaire.

Les éventuels frais bancaires liés aux virements internationaux ou aux opérations de change demeurent à la charge du participant.

Afin de confirmer définitivement sa réservation, le participant devra verser un acompte minimum de trente pour cent (30 %) du montant total du séjour.

Le solde devra être intégralement réglé au plus tard six (6) semaines avant le début de la session réservée.

À défaut de paiement dans les délais impartis, l'agence pourra annuler la réservation et appliquer les conditions d'annulation prévues aux présentes CGV.

Tout retard de paiement du solde à l'échéance pourra, après mise en demeure restée infructueuse, entraîner la résolution de plein droit de la réservation aux torts du participant, sans préjudice de l'application des frais d'annulation prévus à l'article 9.

ARTICLE 8 – CONDITION DE RÉALISATION DE LA SESSION

Chaque session Jet Poker Tour est conditionnée à l'atteinte d'un minimum de cent cinquante (150) participants à l'expérience poker.

Ce seuil est apprécié six (6) semaines avant le début de la session concernée.

Si ce nombre minimum n'est pas atteint, l'agence pourra annuler la session et appliquera les dispositions du Code du tourisme relatives à l'annulation d'un forfait touristique.

Les participants seront alors informés dans les meilleurs délais.

ARTICLE 9 – FRAIS D'ANNULATION DU CLIENT

Toute annulation doit être notifiée par écrit à l'agence Envie d'Ailleurs / Getto Évasion.

Les frais d'annulation suivants seront appliqués :

- Plus de 42 jours avant le départ : 50 € de frais fixes de dossier par personne payante, correspondant aux frais de traitement administratif du dossier.
- De 42 à 21 jours avant le départ : 25 % du montant total du séjour.
- De 20 à 8 jours avant le départ : 50 % du montant total du séjour.
- Moins de 8 jours avant le départ ou en cas de non-présentation : 100 % du montant total du séjour.

Ces montants s'appliquent sauf conditions particulières plus favorables figurant sur la fiche descriptive du séjour.

Les assurances, frais administratifs, prestations nominatives, frais bancaires ainsi que les sommes déjà engagées auprès des fournisseurs ne sont pas remboursables, sauf remboursement effectivement obtenu auprès des prestataires concernés.

Toute demande de modification du dossier demeure soumise à l'accord préalable de l'agence et des fournisseurs concernés et pourra entraîner des frais supplémentaires.

ARTICLE 10 – CESSION DE LA RÉSERVATION

Le participant peut céder sa réservation à une autre personne remplissant les mêmes conditions de participation.

Cette demande devra être adressée à l'agence de voyages au plus tard 14 jours avant le départ, sauf accord contraire exprès de celle-ci.

Les éventuels frais générés par cette modification resteront à la charge du participant.

L'agence se réserve le droit de refuser toute modification devenue impossible du fait des prestataires concernés.

ARTICLE 11 – FORMALITÉS – SANTÉ – APTITUDE

Chaque participant est responsable de l'obtention et de la validité de ses documents d'identité.

Les participants doivent être en possession d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité pendant toute la durée du séjour.

Il appartient à chaque participant de vérifier, avant le départ, les formalités d'entrée et de séjour applicables à destination.

Toute allergie, traitement médical, régime alimentaire particulier, mobilité réduite ou situation susceptible d'affecter le bon déroulement du séjour devra être signalée à l'agence lors de la réservation.

Chaque participant demeure responsable de son aptitude physique et médicale à participer au séjour.

ARTICLE 12 – ASSURANCES

La souscription d'une assurance annulation, assistance ou rapatriement n'est pas incluse dans le prix du séjour.

Les participants souhaitant bénéficier d'une couverture d'assurance sont invités à se rapprocher directement de l'agence Envie d'Ailleurs / Getto Évasion, qui pourra leur présenter les solutions éventuellement disponibles ainsi que leurs conditions de garantie.

En l'absence de souscription d'une assurance, le participant assume seul les conséquences financières pouvant résulter notamment d'une annulation, d'une interruption de séjour ou de tout autre événement couvert par une assurance facultative.

ARTICLE 13 – COMPORTEMENT DES PARTICIPANTS

Chaque participant s'engage à respecter :

- les lois et règlements applicables ;
- les consignes de sécurité ;
- le règlement intérieur de l'hôtel ;
- le règlement du casino partenaire ;
- le règlement Jet Poker Tour ;
- les instructions de l'agence de voyages.

Tout manquement grave pourra entraîner l'exclusion immédiate du participant, sans préjudice des sommes déjà dues au titre des prestations consommées ou engagées.

ARTICLE 14 – RÔLE DE JET POKER TOUR ET ACCÈS À L'EXPÉRIENCE POKER

Jet Poker Tour intervient exclusivement en qualité de partenaire événementiel chargé de la promotion, de la coordination et de l'animation de l'expérience poker.

Jet Poker Tour n'est pas vendeur du forfait touristique et n'encaisse aucune somme au titre du séjour.

L'accès à l'expérience poker ouvre droit à la possibilité de participer aux quatre (4) tournois prévus dans le programme officiel de la session concernée, sous réserve de l'inscription effective sur place auprès du casino partenaire et du respect de ses conditions d'admission.

L'inscription effective aux tournois devra être finalisée directement sur place auprès du casino partenaire sur présentation d'une pièce d'identité valide.

Le casino partenaire peut refuser l'admission d'un participant pour des motifs réglementaires, de sécurité, d'ordre public ou de non-respect de ses conditions d'accès.

Le casino partenaire demeure seul responsable :

- de l'organisation des tournois ;
- des inscriptions ;
- du contrôle d'identité ;
- de l'accès aux espaces de jeu ;
- de l'application de son règlement intérieur.

L'hôtel accueillant l'événement se réserve également le droit de refuser ou de retirer l'accès à toute personne ne respectant pas son règlement intérieur ou dont le comportement serait jugé incompatible avec le bon déroulement du séjour.

En cas de refus d'inscription, de refus d'accès ou d'exclusion prononcée par le casino ou l'hôtel, aucun remboursement total ou partiel ne pourra être exigé auprès de l'agence de voyages, de Jet Poker Tour, du casino ou de l'hôtel, sauf faute imputable à l'agence ou à Jet Poker Tour.

L'agence de voyages ne commercialise aucun jeu d'argent, ne collecte aucune mise et ne garantit aucun gain.

Les éventuels gains, classements, récompenses ou dotations relèvent exclusivement du règlement du casino partenaire et/ou du règlement spécifique de l'événement Jet Poker Tour.

ARTICLE 15 – MODIFICATION DU PROGRAMME

Pour des raisons d'organisation, de sécurité, de contraintes opérationnelles, de disponibilité des prestataires ou en cas de force majeure, certains éléments du séjour ou de l'événement pourront être modifiés.

Ces modifications pourront notamment concerner :

- les horaires ;
- les lieux ;
- les animations ;
- les intervenants ;
- le programme de l'événement.

Toute modification substantielle sera portée à la connaissance des participants dans les meilleurs délais et donnera lieu, le cas échéant, aux mesures prévues par la réglementation applicable.

ARTICLE 16 – RESPONSABILITÉ ET RÉCLAMATIONS

L'agence Envie d'Ailleurs / Getto Évasion est responsable de la bonne exécution des prestations touristiques conformément aux dispositions du Code du tourisme.

Jet Poker Tour est responsable des missions de promotion, de coordination et d'animation de l'expérience poker dans les limites de ses attributions.

Toute difficulté rencontrée pendant le séjour devra être signalée dans les meilleurs délais à l'agence de voyages, à l'hôtel ou à Jet Poker Tour afin de permettre la recherche d'une solution adaptée.

Toute réclamation devra être adressée par écrit à l'agence dans un délai de 30 jours à compter de la fin du séjour.

En cas de litige et après avoir saisi le service client de l'agence sans obtenir de réponse satisfaisante, le participant pourra recourir gratuitement au Médiateur du Tourisme et du Voyage conformément aux dispositions légales en vigueur.

ARTICLE 17 – ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Les contrats conclus à distance ou hors établissement portant sur des prestations de voyage liées à une date ou une période déterminée ne bénéficient pas du droit de rétractation.

Toute réservation validée est donc ferme et définitive sous réserve des dispositions relatives aux annulations prévues aux présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 18 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées lors de la réservation sont nécessaires à la gestion du dossier, à l'organisation du séjour et à la mise en œuvre de l'événement Jet Poker Tour.

Les données sont collectées aux fins de gestion des réservations, de l'exécution du séjour, de la sécurité des participants et de l'organisation de l'événement. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à ces finalités et conformément aux obligations légales applicables.

Ces données peuvent être transmises à l'agence de voyages, à Jet Poker Tour, à l'hôtel partenaire, au casino partenaire ainsi qu'aux prestataires intervenant dans l'organisation du séjour lorsque cela est nécessaire à l'exécution des prestations réservées.

Les données sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le responsable de traitement est l'agence de voyages partenaire, qui peut être contactée pour toute demande relative aux données personnelles à l'adresse indiquée dans les mentions légales du site.

ARTICLE 19 – AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE

Dans le cadre du séjour et de l'événement, des photographies et vidéos pourront être réalisées à des fins de communication et de promotion de Jet Poker Tour et de ses partenaires.

Le participant autorise expressément l'utilisation de son image sur les supports de communication de Jet Poker Tour et de ses partenaires en cochant la case dédiée lors de la réservation.

Cette case est facultative, non pré-cochée, et distincte de l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 20 – ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La validation électronique du dossier vaut acceptation des présentes CGV ainsi que des conditions générales de l'agence de voyages partenaire, lesquelles sont réputées avoir été communiquées préalablement au participant.

Cette validation s'accompagne de la reconnaissance, par le participant, des points suivants :

- ☐ Reconnaître que l'agence Envie d'Ailleurs / Getto Évasion est seule responsable de la commercialisation et de l'exécution des prestations touristiques ;
- ☐ Reconnaître que le transport jusqu'à Majorque est organisé par ses propres moyens et n'est pas inclus dans le prix du séjour sauf mention contraire ;
- ☐ Reconnaître que l'inscription aux tournois s'effectue obligatoirement sur place auprès du casino partenaire sur présentation d'une pièce d'identité valide ;
- ☐ Reconnaître que le casino partenaire ou l'hôtel peuvent refuser ou retirer l'accès à leurs établissements conformément à leurs règlements intérieurs sans que cela n'ouvre droit à remboursement ;
- ☐ Reconnaître avoir pris connaissance des conditions d'annulation applicables ;
- ☐ Accepter le règlement de l'événement Jet Poker Tour.

La validation du formulaire, accompagnée de l'acceptation des présentes CGV, vaut acceptation contractuelle des conditions applicables à la demande de réservation. La réservation ne devient définitive qu'après validation du dossier par l'agence de voyages et encaissement effectif de l'acompte ou des sommes dues.